



MÉMOIRE PRÉSENTÉ
PAR
LE CONSEIL CENTRAL
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
À LA
COMMISSION DE MONTRÉAL
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC
FÉVRIER 1995



PRÉSENTATION

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) adhère à l'exercice démocratique auquel nous invite le gouvernement du Québec, exercice qui nous permet de vous présenter quelques éléments de nos réflexions sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Nous y participons avec grand plaisir, dans un esprit d'ouverture et de débat démocratique.

Le Conseil central, affilié à la CSN, représente près de 80 000 travailleuses et travailleurs de la grande région de Montréal.

Nous regroupons dans nos rangs des femmes et des hommes qui travaillent aussi bien dans des établissements du réseau de la santé et des services sociaux que dans des institutions scolaires, des manufactures, des usines, des commerces, des bureaux, des médias, des organismes gouvernementaux ou le secteur de la construction.

Ces hommes et ces femmes viennent de partout. Nous comptons dans nos rangs des personnes qui sont nées à Montréal, d'autres qui proviennent de différentes régions du Québec de même que des gens d'autres pays venus s'établir ici.



Depuis ses origines, notre organisation oeuvre dans le but d'améliorer le sort, non seulement des membres de ses syndicats affiliés, mais aussi de toutes celles et de tous ceux qui sont les plus marginalisés de notre société.

*Notre réflexion prendra les couleurs d'une organisation syndicale qu'on peut qualifier par un seul mot : **solidarité**.*



L'OPPORTUNITÉ DE RÉALISER LA SOUVERAINÉTÉ DU QUÉBEC

Le Conseil central a été l'une des premières organisations syndicales à prendre parti en faveur de l'indépendance du Québec.

L'extrait suivant d'une résolution votée il y a vingt-cinq ans montre à quel point les travailleuses et les travailleurs montréalais qui ont participé à notre congrès de 1970 avaient les idées claires sur ce sujet :

«Le Canada et le Québec resteront obsédés par la question constitutionnelle tant que celle-ci ne sera pas réglée radicalement par l'indépendance du Québec.»

Plusieurs autres congrès du Conseil central préciseront la volonté des membres à l'effet que le Québec sorte du carcan fédéral pour accéder à l'indépendance, estimant que cette cause coïncide avec leur propre droit à l'autodétermination afin de créer une société nouvelle où elles et ils participeront activement à l'organisation et au fonctionnement des institutions politiques, économiques, sociales, culturelles et syndicales.





Dans sa démarche de promotion de l'indépendance du Québec, le Conseil central entend mettre de l'avant un projet de société basé sur l'équité entre les personnes, sur la justice sociale, sur la reconnaissance des droits de la personne et des droits collectifs.

Au cours des dernières années, la question de l'avenir politique du Québec a occupé le devant de la scène : du rapatriement unilatéral de la constitution canadienne en 1982 à l'Accord du lac Meech, au projet de Charlottetown, toujours et constamment, le Canada continue de faire la preuve qu'il est incapable de modifier sa constitution pour satisfaire les revendications nationales des Québécoises et des Québécois.

Nous avons rejeté l'Accord de Charlottetown parce que trop minimal pour nous. Les autres provinces l'ont rejeté parce que trop généreux pour le Québec. Dououreux constat. En effet, quelle perte d'énergie! Quelle perte de temps! Surtout que la situation a empiré avec, pour résultat, que collectivement nous avons reculé. Il faut trancher une fois pour toutes, choisir la voie de l'indépendance pour bâtir nous-mêmes un pays ouvert, accueillant, respectueux des droits de chacune et de chacun.

UNE SOCIÉTÉ PROFONDÉMENT DIVISÉE

Suite au rejet de l'Accord de Charlottetown, il faut pourtant prendre conscience, dans notre région, du clivage important qui s'est dégagé du vote référendaire d'octobre 1992.

Ce clivage n'était pas surprenant. La communauté anglophone, craignant de perdre ses acquis, était prête à accepter un accord qui garantissait le maintien du Québec à l'intérieur du Canada. Elle a entraîné avec elle une importante partie des communautés ethniques qui continuent encore à s'intégrer plus facilement à la minorité anglophone qu'à la majorité francophone.

Cette attitude des membres des communautés ethniques est encore liée à des facteurs économiques mais découle aussi du fait qu'au départ, on leur a vendu le Canada où l'anglais prédomine fortement, et non pas le Québec français.

Pour les nouvelles et nouveaux arrivants, ça n'est donc pas une évidence qu'on peut bien vivre au Québec en s'intégrant à la majorité francophone, qu'il est avantageux d'y recevoir une éducation en français, qu'il est possible d'y travailler en français.



Le multiculturalisme

Dans la région montréalaise, plusieurs interventions du gouvernement fédéral ont eu pour conséquence, depuis plusieurs années, de favoriser l'éclosion d'une société profondément divisée. La politique de multiculturalisme en est une qu'il faut particulièrement rejeter.

Et soyons clairs au départ. Nous ne remettons pas en question ici le droit de chaque individu à son appartenance à une communauté culturelle qui est sa communauté d'origine ou même d'adoption. Au contraire!

Ce qui nous importe, c'est le droit de chaque individu d'avoir accès aux moyens et aux mécanismes qui vont lui permettre de s'émanciper au même titre que l'ensemble des citoyennes et des citoyens, émancipation collective qui devient impossible pour les uns comme pour les autres s'il n'y a pas un minimum d'unité et de cohésion.

Avec le multiculturalisme, c'est la vision «trudeauiste» qui l'a emporté : une vision où les différentes communautés qui forment le Canada ne sont finalement qu'une série d'ethnies dans la grande mosaïque canadienne. Comment peut-on bâtir un



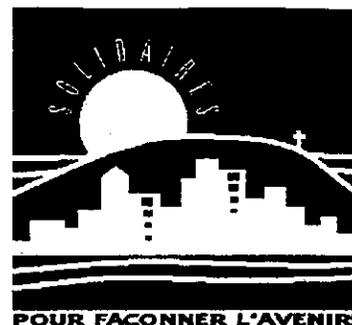
pays, forger une identité nationale, raviver l'espoir d'un monde meilleur avec un tel système?

Il n'est pas impossible que la formule du multiculturalisme ait pu représenter un compromis social acceptable pour l'Ouest canadien unilingue anglais.

Mais ce n'est pas le cas pour le Québec où la société d'accueil présente des différences importantes avec celles du reste du Canada. De façon plus particulière, ce n'est certainement pas le cas pour la région montréalaise où on retrouve quelque 90% des membres des communautés culturelles du Québec.

Surtout depuis qu'une certaine bataille des plaines d'Abraham, il y a 235 années, a eu entre autres pour conséquence de faire naître un conflit linguistique.

Dans toutes les grandes villes où on retrouve beaucoup d'immigrantes et d'immigrants, les communautés culturelles amènent les mêmes débats concernant l'intégration de concepts religieux ou familiaux ou encore concernant la participation politique, ce qui peut représenter à l'occasion des choix difficiles pour elles comme pour la société d'accueil.



À Montréal, en plus, où deux pôles d'attraction existent à partir des personnes d'expression française et des personnes d'expression anglaise, contrairement à des villes comme Toronto, Calgary ou Vancouver où n'existe qu'un seul pôle d'attraction, les différentes communautés culturelles sont confrontées à un choix difficile parce qu'éminemment politique.

La nation québécoise, majoritairement francophone, est pourtant loin d'être fermée aux différentes communautés culturelles.

Sa culture nationale repose-t-elle sur autre chose que les contributions de l'ensemble des groupes qui la composent? Surtout que dans notre histoire, l'immigration a toujours été d'un grand apport à la richesse de cette culture tant sur le plan de l'économie que sur celui de la vie quotidienne ou des modes de vie.

Maître de sa destinée, le Québec peut considérer la communauté anglophone comme étant contributive à l'établissement de liens avec le vaste ensemble nord-américain dans lequel nous évoluons.





La question autochtone

Le Conseil central du Montréal métropolitain fait sienne la position suivante du Forum paritaire québécois-autochtone :

«Le Forum paritaire reconnaît le droit à l'autodétermination des peuples vivant au Québec, soit les onze peuples autochtones et le peuple québécois. Il reconnaît aussi que l'exercice démocratique de ce droit pourrait se traduire par leur accession à la souveraineté politique. Il affirme que, dans ce cas, des impératifs géographiques et la sagesse politique impliquent une nécessaire association. Il s'engage à défendre ce droit à l'autodétermination ainsi que l'exercice de ce droit et à promouvoir, le cas échéant, cette association.»

Où cela nous mène-t-il?

Les politiques fédérales font en sorte que les divisions s'accroissent, que l'éclatement de la société montréalaise est de plus en plus grand. Le rapatriement au Québec des pouvoirs fédéraux permettrait, au minimum, d'en arriver à une certaine cohérence sur ces questions.

La souveraineté nous permettra de nous donner une représentation commune, une langue, des projets communs, une action concertée de développement. Ce sera l'occasion, pour les communautés culturelles, de se brancher davantage sur les grands organismes de la société québécoise, de nous asseoir ensemble, de changer le cours des choses. Cela ne pourra que contribuer à renforcer nos solidarités.



DES ENJEUX RÉGIONAUX



La pauvreté

L'appauvrissement de la population frappe la région métropolitaine de façon tragique. Le taux de chômage dans la ville de Montréal seulement frôle les 15%.

En 1991, le ministère de la Santé et des services sociaux estimait qu'un peu plus de 615 000 personnes, soit près de 22% de la population de la région métropolitaine, vivaient dans des ménages pauvres et que, dans certains quartiers, cette proportion s'élevait même jusqu'à 33%.

Ces chiffres officiels, déjà alarmants, sont pourtant loin de la réalité : dans des quartiers comme Pointe-Saint-Charles, Parc Extension, Saint-Henri ou Hochelaga-Maisonneuve, c'est une personne sur deux qui vit dans la pauvreté. Le manque chronique d'emplois persiste. Conséquences d'une situation économique désastreuse et du désespoir : une montée du racisme, de la violence et de la délinquance, un taux élevé de décrochage scolaire, une augmentation des personnes réduites à l'itinérance.



Force est de constater que le développement économique et politique actuel ne nous propose qu'exclusion et marginalisation.

Une stratégie de développement régional

Le Conseil central du Montréal métropolitain oriente son action pour le développement de notre région vers un renforcement de ses liens de solidarité avec les groupes populaires et communautaires et ses partenaires syndicaux.

Au cours des dernières années, nous avons travaillé à la définition de notre vision du développement de la région montréalaise à travers notre implication dans les corporations de développement économique communautaire et, plus récemment, au Conseil régional de développement de l'île de Montréal.

Sur la rive sud, nous avons participé aux états généraux sur la pauvreté ainsi qu'à une table de concertation sur le développement de l'emploi.

Nous serons aussi présents au Conseil de développement régional de Laval.

Nous ne devons pas oublier que l'île de Laval de même que la couronne sud de Montréal comportent des zones de pauvreté dont il faut maintenant tenir compte.



Quel développement?

Nous sommes convaincus que tant et aussi longtemps que le Québec sera réduit à n'être qu'une région, il sera très difficile de penser sérieusement à bâtir le Québec des régions.

Nous comptons donc participer à la définition de la décentralisation qui sera mise en place, à travers la future constitution du Québec. Nous vous en présentons les grandes lignes.

Notre vision du développement n'est pas seulement tributaire de la place qu'occupe le grand Montréal dans le Québec. Elle ne repose pas seulement sur un leadership régional, sur le choix d'une superstructure d'intervention, sur la possibilité ou non de contrer l'étalement urbain, de générer de nouveaux revenus.

Notre vision dépend de notre capacité de nous doter, à l'échelle du Québec, de conditions facilitant

le développement des régions et des localités. Cette approche exige la mise en place d'une politique de plein emploi et une redistribution plus équitable de la richesse.



Des mesures facilitant l'accès à la syndicalisation nous apparaissent comme un facteur indispensable à l'établissement des consensus nécessaires pour un nouveau développement.

La situation particulière des femmes face à la précarisation des emplois, au développement du travail à temps partiel, à la reconnaissance du principe d'un salaire égal pour un travail équivalent, fait en sorte qu'il faudra favoriser l'accès des femmes et de leurs organisations aux structures régionales de pouvoir.

Ce modèle de développement que souhaite le Conseil central tient compte d'objectifs sociaux et économiques bien intégrés, c'est-à-dire la généralisation de l'idée de démocratie et la percée de cette dernière dans le champ de l'économie, la volonté d'insertion sociale par l'économie, le choix pour un développement durable, la responsabilisation sociale des entreprises et des communautés.

Notre approche milite aussi en faveur de la création de logements sociaux, du maintien d'un secteur public fort, dispensateur de services utiles et accessibles, et de la mise en place de mécanismes pour contrer la pauvreté.



DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ENJEUX MONTRÉALAIS

Pour nous, le développement régional ne signifie pas que l'État se déleste de ses responsabilités et abandonne les régions à leur propre sort sans tenir compte de l'inégalité des moyens qui existe entre elles.

Nous souhaitons un nouvel engagement de l'État qui comporte des obligations de moyens mais également de résultats. Le recours à la péréquation permettrait d'atteindre ces deux objectifs.

Une conscience régionale

La problématique du grand Montréal en devenir est d'un intérêt fondamental : en premier lieu parce que ce grand Montréal touche près de la moitié de la population du Québec et qu'il représente tout le milieu métropolitain; en second lieu parce que ce projet pourrait constituer l'amorce d'une réforme globale de la plupart des structures existantes au Québec (régions administratives, municipalités régionales de comtés, municipalités).



Le statut de Montréal et de sa région est passé au fil des ans de métropole du Canada à celui de métropole du Québec. Ce statut fait écho à un ensemble de caractéristiques d'ordre économique, social et culturel qui ont des retombées pour l'ensemble du Québec.

Pour assurer le développement de la métropole, le rapatriement de tous les pouvoirs du fédéral s'avère primordial à plusieurs chapitres : planification des infrastructures, réglementation des transports, fourniture de services, financement de divers programmes.

Pour assurer une meilleure coordination des efforts pour le développement de la métropole, le Conseil central du Montréal métropolitain se réjouit de l'orientation du Conseil régional de développement de l'île de Montréal à l'effet de participer solidairement avec les partenaires des couronnes nord et sud à la définition d'une vision concertée de l'avenir ainsi qu'à la définition et à la mise en oeuvre d'une véritable organisation de la grande région métropolitaine.

La dimension «territoire de base» du grand Montréal est en soi d'une importance capitale. Il est essentiel et fondamental de définir ce territoire de



façon précise afin de s'en servir comme point de départ à l'émergence d'une conscience régionale du grand Montréal, au développement d'un sentiment d'appartenance réel à un territoire donné et, enfin, à l'élaboration d'une vision globale commune, mobilisatrice.

Pour bien définir ce territoire de base, il nous semble indispensable d'entreprendre une vaste consultation auprès de la population, des structures politiques et des différents groupes d'intérêts concernés.



UN LIEU DE CONCERTATION

Nous avons déjà indiqué au Groupe de travail sur Montréal et sa région ce qui nous semble être, à court terme, la voie à privilégier.

Afin d'en arriver à un forum unique de concertation et de coordination, il nous apparaît opportun que soient constituées deux nouvelles communautés urbaines : celle de la rive sud et de sa couronne et celle de Laval et de sa couronne. Loin de nous la prétention de délimiter de façon précise le tracé de ces deux nouvelles communautés, le territoire de base dont nous parlions précédemment devant faire l'objet de larges consultations.

Il faudrait ensuite mettre sur pied un conseil régional de développement du grand Montréal. Ses fonctions prioritaires seraient les suivantes : aménagement du territoire, développement économique, environnement, transport, logement, tourisme, art et culture.

En outre, ce conseil régional doit être doté de pouvoirs réels de décision afin d'élaborer et de mettre en place de véritables plans stratégiques de développement.



Nous croyons aussi que l'ensemble de la fiscalité québécoise doit être réformée, particulièrement en ce qui concerne la fiscalité municipale et régionale. Cette réforme doit permettre à la métropole du Québec d'assumer ses responsabilités spécifiques.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) réclame depuis plusieurs années une révision complète de la fiscalité au Québec. Cette demande, nous la réitérons aujourd'hui, tout en soulignant fortement qu'un partage plus équitable de la fiscalité permettrait aux municipalités et aux régions d'assumer davantage leurs responsabilités en matière de développement.

Pour faire face aux enjeux régionaux, il est urgent de mettre sur pied un mécanisme de concertation. Le Conseil central du Montréal métropolitain sera partie prenante du débat quant aux modalités entourant son fonctionnement.



CONCLUSION

Nous ne nous définissons pas par opposition aux autres mais à partir de nous-mêmes et des groupes composant notre société, laquelle englobe, il importe de l'identifier clairement, la majorité francophone, les nations autochtones, la minorité anglo-québécoise et les communautés culturelles.

Le Québec souverain devra donc préciser les droits individuels et collectifs de toutes et de tous et prendre les moyens pour qu'ils soient respectés.

Nous concevons la souveraineté du Québec comme étant le rapatriement de tous les pouvoirs propres à un État moderne, notamment celui de légiférer de façon exclusive, de prélever seul les taxes et impôts sur son territoire et de conclure les traités internationaux qu'il juge appropriés.

La population du Québec est maintenant conviée par l'histoire à exercer ce choix afin de se donner un pays capable de correspondre à ses propres visées sociales, politiques, économiques et culturelles.

En terminant, nous tenons à souligner le travail de toutes les militantes et de tous les militants



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CSN)

du Conseil central du Montréal métropolitain qui, par leur participation à la vie syndicale, ont contribué à l'élaboration des positions de notre organisme.



ANNEXE
CONTRIBUTION AU PROJET DE DÉCLARATION



Le Québec souverain se veut avant tout une société basée sur la démocratie, la forme de régime politique qui peut le mieux garantir la liberté de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

La démocratie doit s'exercer pour le bien et l'épanouissement de la collectivité tout en se portant garante des droits individuels.

L'exercice de la démocratie implique la présence active, organisée, responsable et informée des citoyennes et des citoyens à tous les niveaux de l'organisation politique de l'État ainsi que l'égalité et la disponibilité des moyens nécessaires à cet exercice.

Les droits individuels et les droits collectifs

Cette Déclaration se veut le reflet des valeurs fondamentales véhiculées par la société québécoise, soit l'équité entre les personnes, la justice sociale, la reconnaissance et le respect des droits de la personne et des droits collectifs.

Le Québec souverain croit au droit fondamental de la personne à la dignité et à l'égalité et ne tolère pas qu'on y porte atteinte que ce soit, notamment, en regard de la langue, de la nationalité, de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'orientation face à la religion, du milieu ou de l'origine sociale.

Le Québec souverain considère que les droits collectifs, dont le droit d'association, soutiennent la volonté individuelle de liberté et, en ce sens, sont garants des droits individuels.

La démocratie sociale

Dans un Québec souverain, toutes les citoyennes et tous les citoyens devraient avoir des possibilités égales de satisfaire leurs besoins de base, ce qui implique l'universalité des services sociaux, des services de santé et des services d'éducation, l'accessibilité à ces services, une politique globale de logement et des politiques sociales qui visent un environnement sain et respectueux de la personne.

À cette fin, toute personne a droit à un revenu suffisant pour s'alimenter, s'habiller, se loger et se chauffer. De même, toute personne a droit à la sé-



curité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de vieillesse ou d'autres circonstances entraînant une perte de ses moyens de subsistance.

Cette conception de la démocratie sociale implique que la communauté puisse maîtriser la nature et l'orientation à donner à ses services publics, de façon à ce qu'ils répondent le plus adéquatement possible aux besoins fondamentaux de la population qu'ils desservent, en favorisant l'initiative et l'implication des gens du milieu.

De façon très spécifique, le Québec souverain affirme l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et, pour ce faire, sa volonté de recourir à des mesures et des actions comme l'équité salariale, l'implantation de programmes d'accès à l'égalité en emploi, l'élimination de toutes les autres formes de discrimination systémique et du harcèlement sexuel, une politique familiale qui tiennent compte des nouvelles réalités des familles et qui respecte le droit des femmes à accepter ou refuser la maternité, les congés de maternité et les congés parentaux payés, l'amélioration du réseau de garderies.



La démocratie économique

Le Québec souverain reconnaît que tout comme la démocratie sociale, la démocratie économique est une condition indispensable pour établir une véritable démocratie politique.

La démocratie économique implique que la propriété privée des moyens de production n'engendre pas de droits exclusifs de ses propriétaires à décider des orientations du développement économique de la collectivité. En ce sens, elle impose de rechercher, à partir de la nécessité de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, de nouvelles formes d'organisation économique et sociale.

La démocratie économique doit se traduire à tous les niveaux de l'activité économique. Elle se concrétise par la mise en place d'une politique de plein emploi fondée sur la participation des groupes concernés ou des partenaires sociaux aux différentes instances économiques (sectorielles, régionales, nationales). Elle implique la reconnaissance de la représentativité et du rôle d'agent de développement économique et social du mouvement syndical, du mouvement populaire et du mouvement communautaire. Par-dessus tout, elle implique un véritable droit à l'information.



La démocratie culturelle

Toutes les citoyennes et tous les citoyens ont droit à une vie culturelle riche et complète par l'accessibilité générale aux moyens, aux outils, aux ressources culturelles et aux loisirs créateurs.

Cette vie culturelle doit se fonder sur le caractère français du Québec et sur l'accessibilité à l'éducation.

Dans un Québec souverain, le français doit être le véhicule commun de communication entre les citoyennes et les citoyens pour qu'elles et ils puissent vivre en français, travailler en français et s'épanouir dans la culture québécoise, laquelle s'enrichit de l'apport des autres communautés et des nouvelles et nouveaux arrivants.

En termes d'éducation, la priorité d'un Québec souverain doit être l'école publique dans un réseau intégré et non confessionnel.

L'éducation dispensée dans un Québec souverain doit viser le plein épanouissement de la personne et le renforcement du respect des droits et libertés, favoriser la connaissance, la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les peuples, les nations,



les groupes ethniques, raciaux et religieux ainsi que la promotion de valeurs et d'une culture de paix.



La démocratie politique

Une véritable démocratie politique implique non seulement que le Québec souverain fonctionne avec le suffrage universel mais qu'il adopte aussi un mode de scrutin proportionnel à tous les paliers de gouvernement afin d'assurer la représentation des divers courants.

Pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de prendre en charge leur avenir, la décentralisation réelle de l'État est nécessaire. Le Québec souverain doit aussi se doter de mesures et de réglementations appropriées pour favoriser un véritable accès des citoyennes et des citoyens à l'action politique.

De façon plus spécifique, la démocratie politique implique la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples. C'est pourquoi le Québec souverain doit engager des discussions, dans un esprit d'ouverture, avec les peuples autochtones qui revendiquent un gouvernement autonome.

